

Commission mer

Archipel de Bréhat en kayak de mer Anniversaire des 25 ans

Du vendredi 8 au lundi 11 novembre 2024



Organisation et encadrement :

Joël DUGAY (CM)

Pôle moniteurs

Le plaisir de naviguer dans un site extraordinaire entre les îles et les îlots, entouré du sillon de Talbert, de l'archipel d'Ollone (*groupe de récifs*), des Héauts et son phare et de l'ensemble des îles entourant Bréhat. Au nord, le phare du Paon se dresse pour nous voir passer par le petit goulet et nous permettre ainsi de descendre la cote est vers l'île Morbic et plus au sud vers l'île de Raguénès.

Ce séjour est l'occasion de fêter les 25 ans de la « Commission mer », chacun.e est invité à proposer une petite animation autour de ces années qui ont fait que le kayak de mer soit autant présent dans nos loisirs sportifs en Ile-de-France.

Objectif de l'évènement

Découverte et navigation : dans l'archipel de Bréhat

- Découverte du site, des îles et des îlots de l'archipel
- La navigation, la présentation de la faune et de la flore locale, la géomorphologie du site
- Le plaisir de naviguer en observant ce qui nous entoure
- Comprendre le plan de navigation en fonction des critères de sécurité

Niveau minimum requis

- Niveau pagaie couleur : **verte**

Les participant.e.s doivent être capables de :

- ✓ Naviguer par vent de force 3/4 Beaufort et vagues de 0,6 m, sous différentes allures de vent.
- ✓ Après un dessalage en eau profonde : être capable de remonter dans son embarcation avec de l'aide ou d'aider un dessalé à remonter dans son kayak.
- ✓ Réaliser un appui pour éviter un dessalage et gérer sa direction
- ✓ Naviguer sur une période de 3h à 4h

L'équipement à prévoir :

- ✓ Équipement complet pour naviguer en sécurité, cf : liste du matériel en annexe

Les navigations sont organisées par les moniteurs et accompagnées des directives sur place avant la mise à l'eau et d'un bilan de la journée lors du retour de la navigation.

Les thèmes suivants sont abordés,

- ✓ *Navigations avec les contraintes de la météo, les courants : traversée, bac, stop, reprise*
- ✓ *Randonnées à la journée avec un plan de navigation défini et sécurisé*

- ✓ Exercices de sécurité en eau profonde et bord de plage
- ✓ Passage de pagaie couleur possible (verte et bleue)

Date et lieu de la rencontre

Du vendredi 8 au lundi 11 novembre 2024

RDV : le vendredi 8 novembre à 13h au gîte de Lanmodez
(Navigation l'après-midi)

Gîte de Lanmodez : [Rando Gîte de Lanmodez - Gîte d'étape sur le GR34, Bretagne \(gitelanmodez.fr\)](http://gitelanmodez.fr)

Cout du séjour : **70€ par personne** (hébergement et encadrement)

Hébergement au gîte en chambre partagée lit fait, tous les repas sont à la charge de chacun (cuisine disponible), covoiturage à organiser entre les participants (liste diffusée à chacun).

Inscription

Les inscriptions sont effectuées sur le site du Comité régional-Commission-mer par le [lien](#)

La date limite des inscriptions est fixée au 1^{er} novembre 2024.

Chaque inscription vaut un engagement ferme, le paiement est effectué par le club du participant.e.

Renseignements :

- mer@crifck.fr
- La liste des participants vous sera communiquée pour effectuer un éventuel covoiturage

Équipement individuel

Kayak ponté, jupe, pagaie, gilet obligatoire, casque.

Le matériel de sécurité réglementaire, voir ci-dessous.

Eau, aliments énergétiques, boisson chaude en thermos.

Une tenue de navigation chaude, néoprène ou étanches.

Des vêtements de rechange dans un sac étanche dans le kayak.

Bob ou casquette, lunette de soleil, pommade de protection solaire.

La VHF, les cartes et une trousse de secours (moniteurs)

Équipement individuel fortement recommandé voire obligatoire en KAYAK MER selon sa navigation et son niveau dans le groupe. L'intégralité de ce matériel est obligatoire pour les encadrants (moniteurs).

Jusqu'à 2 ou 6 Miles nautiques d'un abri	Équipement individuel obligatoire en KAYAK MER
2	Kayak insubmersible avec lignes de vie, (Carte de circulation si immatriculé)
2	Jupe d'hiloire
2	Équipement individuel de flottabilité : Gilet de sauvetage =/> 70N CE
2	Moyen de repérage lumineux (lampe à éclats / Lampe frontale)
2	Pagaie
2	Pagaie de secours
2	Flotteur de pagaie (paddle-float)
2	Pompe à évacuation d'eau ou écope et éponge
2	Corde remorquage flottante en sac avec flotteur et mousqueton
6	Moyen de signalisation sonore : Corne de brume ou sifflet
6	Compas magnétique de navigation pour les moniteurs
6	VHF étanche, flottante, Smartphone et système de géolocalisation (DIAL, PLB, ...) pour les moniteurs
6	Cartes marines, météo du jour, horaires des marées, carte des courants, itinéraires, liste des abris pour les moniteurs
6	Règles de balisage (AISM) pour les moniteurs
6	Règles de préventions de abordages (RIPAM) pour les moniteurs
6	3 feux de signalisation à main non périmés pour les moniteurs

Cet équipement est obligatoire pour des sorties sans encadrement, dans la situation de stage, tout le matériel indiqué jusqu'à 2 miles nautiques est obligatoire avec des vêtements chauds et de rechange, il est fourni en partie par les encadrants. Le reste du matériel est fortement recommandé pour aller vers l'autonomie.